

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-ESSONNE**

### **SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUILLET 2010**

L'an deux mille dix, le 9 juillet à dix-neuf heures quinze, le Conseil de la Communauté d'Agglomération, dûment convoqué par le Président Jean-Pierre BECHTER, en date du 2 juillet 2010, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne au rond-point de la Demi-lune, 91830 Le Coudray-Montceaux.

#### **Elus présents :**

CORBEIL-ESSONNES : Jean-François AYMARD ; Jean-François BAYLE ; Samira KETFI ; Bastien SADOUL ; Jacques LEBIGRE ; Sylvain DANTU

ETIOLLES : Piero DELA MARIA BASSANI ; Daniel FONTAINE ; Alain GOUDET ; Thierry MAINE ; Isabelle TROUSSELLE ; Isabelle NOACHOVITCH-FLOQUET

LE COUDRAY-MONTCEAUX : Jacques BEAUDET ; Michel BERNARD ; François GROS ; Stéphane PIHAN ; Arlette TRAMBLAY ; Elisabeth GIRARDIN

SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL : Jean-Pierre MARCELIN ; Claude DECHAMP ; Anne-Marie LANZA ; Michel PILOT

SOISY-SUR-SEINE : Jean-Baptiste ROUSSEAU ; François SCHORTER ; Christine LANTZ-SEGARD

#### **Pouvoirs :**

Jean-Pierre BECHTER donne pouvoir à Jean-Pierre MARCELIN  
Philippe BRUN donne pouvoir à Daniel FONTAINE  
Paul CHAMBREUIL donne pouvoir à Christine LANTZ-SEGARD  
Carlos DA SILVA donne pouvoir à Stéphane PIHAN  
Christine PINAUD-GROS donne pouvoir à François GROS  
Jean-Marc DEVOGE donne pouvoir à Claude DECHAMP  
Mourad BOUDJEMAA donne pouvoir à Piero DELA MARIA BASSANI  
Bernard MEDER donne pouvoir à François SCHORTER  
Elisabeth PETITDIDIER donne pouvoir à Jean-Baptiste ROUSSEAU  
Alyat FRANTZ donne pouvoir à Isabelle TROUSSELLE  
Michelle FOUCHER donne pouvoir à Michel PILOT  
Michèle JEHANNO donne pouvoir à Anne-Marie LANZA  
Pierre LORIN donne pouvoir à Jean-François AYMARD

Absents : Cécile CLOAREC ; Stéphanie COUTARD ; Gilles DELAME (décédé après la convocation); Cristela DE OLIVEIRA ; Annie GRAND ; Marie-Pascale LEFORT ; Colette MARTIN ; Damanguere Redanga N'GAIBONA ; Françoise NOUAILHAC ; François BUSY

Formant la majorité des membres.

La séance est ouverte à 19 heures 15.

En l'absence de Monsieur Jean-Pierre BECHTER, Président, M. Jean-Pierre MARCELIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, préside la séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre MARCELIN déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Samira KETFI, désignée, accepte

de remplir cette fonction.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN indique que l'ordre du jour et quelques délibérations et notices qui ont été modifiés sont mis sur table.

Une minute de silence est observée suite au décès de Monsieur Gilles DELAME.

Approbation du procès-verbal de la séance publique du 11 juin 2010

*Approuvé à la majorité ; 2 abstentions (Messieurs Stéphane PIHAN et Carlos DA SILVA)*

1 Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Corbeil-Essonnes et la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne pour la passation d'un marché d'étude urbaine sur le quartier de la gare

Monsieur Jean-François BAYLE explique qu'en continuation de l'étude du pôle gare dont les résultats sont actuellement en cours d'élaboration, il est proposé de lancer une étude urbaine du quartier de la gare de Corbeil-Essonnes. L'objectif est d'engager une réflexion sur l'ensemble de ce quartier, son devenir, son aménagement, l'attractivité du secteur, la dynamique urbaine, son cadre de vie et ses potentiels, ainsi que les besoins des acteurs économiques et des habitants du secteur. Le coût de cette étude est de 160 000 Euros HT. La Région participera à hauteur de 100 000 Euros, la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne à hauteur de 52 000 Euros, et la ville de Corbeil-Essonnes à hauteur de 8 000 Euros.

Afin de grouper les interventions de la Communauté d'Agglomération et de la ville de Corbeil-Essonnes et le lancement du marché d'étude, il est proposé d'élaborer une convention constitutive de groupement de commandes afin que l'ensemble des collectivités soient partenaires dans ce dossier, et de confier la direction de cette étude et du lancement du marché au coordonateur que sera la Communauté d'Agglomération.

Il est donc proposé d'approuver le lancement de l'étude et la constitution de ce groupement de commandes, d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, et d'autoriser la Communauté d'Agglomération à participer à hauteur de 52 000 Euros HT, sachant qu'il faudra verser 50 % de cette somme à la signature de la convention.

Monsieur Bastien SADOUL fait remarquer que les études effectuées présentent un certain nombre de scénarios, mais qu'elles sont incomplètes notamment sur les scénarios financière car elles ne comportent que des recommandations non écrites, qui ont été faites verbalement lors de la dernière réunion, mais la faisabilité financière paraissait lointaine.

Monsieur Jean-François BAYLE précise qu'il y a des enveloppes financières qui sont étudiées malgré tout, que deux chiffres ont été donnés lors de la commission qui a eu lieu, et que les participations éventuelles des financeurs traditionnels : le STIF, la SNCF, les Conseils Régionaux et Généraux, l'Etat, ont également été évoquées. Il insiste sur le fait que les opérations se font ainsi : les décisions d'abord avec des propositions et des objectifs et après l'acceptation d'un scénario, on affine financièrement le sujet.

Il rappelle que le scénario 3 est plus ambitieux et qu'il permet d'inscrire le scénario 2 qui a été choisi dans une vision plus globale et qui tient compte des futurs transports de la région dont toutes les données ne sont pas encore qu'approximatives. Ce scénario 3 n'est pas tout à fait convenable car une impossibilité majeure a été mise en évidence, c'est pourquoi un prolongement de l'étude a été demandé afin de le revoir complètement et définir les enveloppes financières nécessaires.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN insiste sur le fait que c'est une convention d'étude à l'issue de laquelle il devrait y avoir plus de précisions.

Monsieur Bastien SADOUL demande alors si on est sûr que tous les contributeurs vont financer à bonne hauteur malgré l'approximation.

Il est alors expliqué qu'il y a deux études : la première qui a été présentée lors de la dernière réunion et qui est engagée depuis près d'un an sur la gare elle-même et les abords immédiats. Cependant celle dont il est actuellement question est une étude d'urbanisme sur le quartier de la gare qui est différente ; qui ira jusqu'aux allées. Il indique qu'il est d'accord avec les remarques qui ont été faites sur la première étude, mais qui ne correspond pas à celle qui est présentée ici car elle était plus orientée sur les transports.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN indique qu'en effet l'étude actuelle est beaucoup plus large que la première sur l'aménagement de la gare et qui doit être modifiée pour accueillir des ailes dès le début de l'année prochaine.

Il est également indiqué que cette étude fait partie des cinq études inscrites au GP3 et que c'est pour cela qu'elle est financée par la Région.

*Adopté à l'unanimité.*

## 2 Approbation de la convention de financement pour l'ouverture au public de la passerelle de service du barrage du Coudray-Montceaux à Morsang-sur-Seine

Monsieur Michel BERNARD rappelle que ce barrage est en reconstruction, qu'il possède une passerelle qui permet aux piétons et aux cyclistes de passer d'une rive à l'autre. Il indique que la structure métallique actuelle sera détruite lorsque le nouveau barrage sera mis en œuvre. La question était de savoir si un substitutif à la passerelle actuelle réservée au public allait être mise en place. La réponse étant affirmative, il a fallu savoir qui paierait pour cela. Cette opération avait été chiffrée à 1 200 000 Euros en 2008 et a été réévaluée à 1 320 000 Euros, prix ferme et définitif. Les organismes et collectivités concernés par la reconstruction de cette passerelle : le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Conseil Général, au titre de chemins de grande randonnée et des circulations douces, le SAN de Sénart en Essonne car plusieurs communes utilisent cette passerelle notamment pour venir à la gare, la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne car elle est très utilisée par les joggers, ainsi que par les personnes qui veulent se rendre dans la forêt de Rougeau.

Après de nombreuses discussions, le Conseil Régional en assurerait 50 % soit 660 000 Euros ; le Conseil Général de l'Essonne 20 % soit 264 000 Euros, le SAN de Sénart en Essonne 11 % soit 150 000 Euros et la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne 7 % soit 100 000 Euros. Les études et la surveillance des travaux seraient pris en charge par les Voies Navigables de France.

Il est proposé d'approuver la convention de financement, d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier étant entendu que, dans quelques mois, la convention d'exploitation sera présentée aux membres du Conseil car après la reconstruction viendra l'entretien. En effet, cette passerelle donnera accès aux Personnes à Mobilité Réduite et comportera des ascenseurs sur les rives sud et nord.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU demande comment a été déterminé le taux de participation de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne.

Monsieur Michel BERNARD explique que la Communauté d'Agglomération n'étant pas la plus concernée par ce projet, il a été décidé de ne pas participer à plus de 100 000 Euros.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU demande ensuite qui est maître d'ouvrage pour cette opération.

Monsieur Michel BERNARD indique que ce sont les Voies Navigables de France.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU fait remarquer qu'il y a également une passerelle de service à Soisy-sur-Seine. Une convention vient d'être signée pour une étude de réhabilitation de cette passerelle qui sera financée par la VNF, la Communauté d'Agglomération d'Evry et la ville de Soisy-sur-Seine, et il serait intéressé par une participation de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne.

Monsieur Michel BERNARD explique qu'il faut se rapprocher du Conseil Général. Avant d'envisager quoi que ce soit de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne, il faut voir à quoi servira exactement cette passerelle.

Monsieur Jean-Baptiste indique que c'est une passerelle technique qui devrait servir à la promenade.

Revenant sur l'objet initial de la délibération, il est passé au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

3 Acquisition d'une parcelle située au Saule Saint-Jacques à Ormoy en vue de la réalisation de la desserte du Val d'Essonne – appartenant à la SCI du Saule Saint Jacques: modification de la contenance cadastrale

Monsieur Michel BERNARD rappelle qu'une délibération a été passée au précédent Conseil, mais qu'il est nécessaire de la représenter car les géomètres n'étaient pas d'accord sur les contenances des parcelles. Il explique que la parcelle dont la Communauté d'Agglomération doit faire l'acquisition n'est pas de 63 m<sup>2</sup>, mais de 61 m<sup>2</sup> ; baisse de 2 m<sup>2</sup> (économie de 60 Euros, le m<sup>2</sup> étant à 30 Euros).

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité.*

4 Cession d'une parcelle située au Bois Chenet au Coudray-Montceaux à la SCI du Saule Saint Jacques : modification de la contenance cadastrale

Monsieur Michel BERNARD rappelle que cette délibération avait également été approuvée lors du dernier Conseil et qu'il faut l'annuler car la contenance définitive de la parcelle à vendre, après accord des trois géomètres, passe de 1 170 m<sup>2</sup> à 1 313 m<sup>2</sup>, soit 143 m<sup>2</sup> de plus, à 15 Euros le m<sup>2</sup>.

*Adopté à l'unanimité.*

5 Autorisation au Président de lancer et signer le marché relatif à la fourniture de sacs de déchets verts

Monsieur Jacques BEAUDET indique que le marché de fourniture de sacs de déchets verts arrive à son terme, que beaucoup de communes sont en rupture de stock et qu'il convient d'en relancer un. Actuellement, c'est la société TAPIRO qui est prestataire. Il fait remarquer une augmentation des demandes : 351 000 à 350 000 sacs entre 2009 et 2010. Les achats de 2010 sont prévisionnels en fonction des demandes exprimées par les communes depuis le début de l'année. Pour relancer ce marché de fournitures, le cahier des charges existant a été repris et complété pour adapter les prestations aux attentes des communes de la Communauté d'Agglomération. Il précise l'épaisseur et la capacité de stockage des sacs à fournir, la quantité de sacs à fournir, le conditionnement, la réception et la livraison des sacs.

Ainsi, dans le futur marché, les quantités de sacs à fournir ont été évaluées à l'échelle communautaire, approximativement 900 000 et au maximum 1 500 000, pour un budget de 330 000 Euros, sur une durée de 3 ans ferme.

Il est donc proposé de lancer un marché à bons de commandes comportant un montant minimum annuel de 50 000 Euros HT et un montant maximum annuel de 110 000 Euros HT et d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit marché.

Monsieur Jacques BEAUDET pense qu'il faut trouver d'autres solutions car il n'est pas normal de dépenser autant pour des sacs

*Adopté à l'unanimité.*

## 6 Autorisation au Président de signer l'avenant n°8 au marché 2000-43 de chauffage

Monsieur Jean-François AYMARD explique que le marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage d'eau chaude sanitaire et installations connexes a été notifié le 27 juin 2000 à la société DALKIA, et que le présent avenant a pour effet de prendre en compte des modifications survenues sur certaines de nos structures : le Théâtre, avec la suppression de la tour aéro-réfrigérante, compte tenu de l'arrêt de cet équipement ; l'Office du Tourisme, pour prendre en charge ses nouveaux locaux, mais également pour prolonger ce marché pour une durée de 4 mois, ce qui permettra de faire concorder le démarrage des prestations avec l'exercice comptable de l'année. De plus, au terme de ce marché, le solde du P3 représente un excédent de 232 251,24 € HT et il convient de réaliser des investissements à hauteur de cette somme.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN demande quels travaux pourraient être exécutés au titre de cet excédent. Monsieur Jean-François AYMARD suggère que cette somme soit utilisée pour le Théâtre. Il est finalement proposé de l'utiliser également pour le Stade Nautique et le Théâtre.  
*Adopté à l'unanimité.*

## 7 Autorisation au Président de signer l'avenant n°1 au marché 2007-66-02 relatif à l'assurance responsabilité civile

Monsieur François GROS rappelle que, tous les ans, la SMACL demande à la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes de lui communiquer le montant des salaires bruts pour réactualiser le montant de notre assurance. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le montant initial est de 3 095,28 € TTC. Cette année, le montant réévalué est de 4 640,11 € TTC, soit une augmentation de 49,91 % du montant initial du marché.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN s'interroge sur la variation du montant des salaires entre 2008 et ce jour.

Monsieur François GROS explique qu'à l'origine, il y a eu une erreur du montant.  
*Adopté à l'unanimité.*

## 8 Autorisation au Président de lancer et signer le marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude des bâtiments communautaires

Monsieur Jean-François AYMARD indique que suite au vote du point n° 6, le marché avec la Société DALKIA arrivera à échéance le 31 décembre 2010. Afin d'assurer la continuité des prestations, il y a lieu de passer un nouveau marché public dont les caractéristiques seront : la fourniture de combustible (P1) en fonction de la quantité de chaleur fournie et des conditions climatiques de chaque hiver, la maintenance de ces installations (P2), et le gros entretien et renouvellement des matériels (P3). Ce marché est prévu pour cinq ans, avec une estimation annuelle de 210 000 € HT, soit 1 050 000 € HT pour la durée totale.

Il indique également qu'avant d'établir un cahier des charges, il y aura une réunion durant laquelle il faudra réfléchir sur le P3, mais qu'il convient malgré tout de lancer la procédure pour un nouvel appel d'offres européen pour passer ce marché.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU signale que la réunion évoquée par Monsieur Jean-François AYMARD aura lieu le 20 juillet, à 16 h, et que les membres de la Commission Travaux y sont cordialement invités.  
*Adopté à l'unanimité.*

## 9 Autorisation au Président de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Théâtre

Monsieur Daniel FONTAINE explique que c'est la deuxième étape de la réhabilitation du Théâtre. Cet appel d'offres porte sur un marché de maîtrise d'œuvre qui concerne la remise à niveau des installations de chauffage, ventilation, climatisation ; la remise aux normes de l'ensemble du bâtiment pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la mise aux normes des installations électriques, le traitement acoustique et thermique des façades, l'adaptation de la petite salle Goldoni, et l'aménagement d'un espace expositions, vernissage, à la place du restaurant.

Le budget prévisionnel estimé par les services techniques s'élève à 5 000 000 € HT. Une consultation a été lancée le 11 mai 2010 pour le choix d'une équipe de maîtres d'œuvre. Le cahier des charges prévoyait un cabinet d'architecture avec une expérience de restauration-rénovation culturelle, un bureau d'études chauffage, ventilation, climatisation, électricité, et un bureau d'études techniques structures. Les offres devaient être déposées pour le 28 juin et la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 juillet ; en voici le résultat : 17 plis ont été remis par des cabinets d'architectes, 6 plis ont été déclarés irréguliers. Parmi les 11 plis restants, c'est le cabinet MILLET qui a été retenu la meilleure note dans la classification technique.

Un autre candidat avait remis une offre avec un montant très inférieur à tous les autres, mais il n'a pas été retenu car aucune compétence ou expérience technique n'apparaissait dans le dossier qu'il a envoyé ; le cabinet MILLET arrivait en deuxième position au niveau du prix.

Il est proposé à Monsieur le Président de signer ce marché de maîtrise d'œuvre.  
*Adopté à l'unanimité.*

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN indique que le détail de ce dossier a été mis sur table car la Commission d'appel d'offres a eu lieu la veille du Conseil.

## 10 Création de postes

Monsieur François GROS indique que, comme tous les ans, un certain nombre d'agents ont eu un avancement de grade et il faut donc créer les postes en adéquation avec ces grades. Il est donc proposé la création d'un poste d'attaché territorial catégorie A, un poste de technicien territorial en chef catégorie B responsable de voirie, deux postes d'éducateur territorial des activités physiques et sportives hors classe catégorie B, un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe catégorie C, et la transformation d'un poste d'attaché territorial en poste de rédacteur territorial chef catégorie B.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN précise qu'en fin d'année, les postes correspondants à ces anciens postes seront fermés.

*Adopté à l'unanimité.*

## 11 Ratio applicable aux avancements de grade

Monsieur François GROS rappelle qu'il y avait un quota pour les avancements de grades, ce qui bloquait des personnes pouvant être promues. Il est donc proposé de supprimer ce quota afin que toute personne rentrant dans les critères de promotion puisse être promue. Cela ne veut pas dire qu'ils le seront automatiquement, mais qu'ils pourront éventuellement l'être.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU fait remarquer que les ratios ont été mis en place pour limiter les ardeurs de certains élus, et pour éviter que tout le monde soit automatiquement promu, sans tenir compte de la valeur professionnelle et quelque soit ses mérites. Il va approuver cette délibération, mais souhaiterait que les avancements soient envisagés selon les postes disponibles, et en fonction du mérite et de la valeur professionnelle.

*Adopté à l'unanimité.*

## 12 Approbation des dispositions relatives à la journée de solidarité

Monsieur François GROS explique qu'il est proposé que la journée de solidarité – journée de la Pentecôte – prenne la forme de 7 h de travail précédemment non travaillées pour le personnel à temps complet, et au prorata de ses obligations hebdomadaires pour le personnel à temps partiel, et que ces heures de travail non rémunérées soient réparties sur l'année selon les modalités d'organisation spécifique de chaque service communautaire.

*Adopté à l'unanimité.*

### 13 Recrutement d'ouvriers pour la saison théâtrale 2010-2011

Monsieur François GROS indique que, comme tous les ans, des ouvriers sont recrutés pour la saison de théâtre. Ces candidats sont des lycéens de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes. Leur travail nécessite une présence durant les représentations et s'effectue en soirée et durant les week-ends. 23 sont recrutés sur un budget à hauteur de 30 600 € ; rémunération du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, plus 10 % de congés payés.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN demande comment ont été effectués les appels de candidatures.

Monsieur Daniel FONTAINE explique que, lors d'une Commission « Personnel », Madame Elisabeth PETITDIDIER a demandé aux maires de la Communauté d'Agglomération qui avaient sur leur commune des lycées de passer l'information.

*Adopté à l'unanimité.*

### 14 Autorisation au Président de signer une convention de partenariat avec l'Ecole Supérieure de Commerce (IPAG) de Paris

Monsieur Daniel FONTAINE rappelle que dans le cadre de ses activités, la Communauté d'Agglomération a la charge de la gestion du théâtre de Corbeil-Essonnes et l'objectif est de trouver, sur l'ensemble de ce bâtiment qui est immense par rapport à la salle de théâtre, des activités de diversification. En relation avec la Commission « Culture » et la ville de Corbeil-Essonnes, la possibilité, entre autres, d'organiser des séminaires ou des colloques, des conventions ou des représentations de nouveaux produits, a été étudiée.

Pour cela, une étude de marché est lancée avec une école de commerce, donc trois étudiants qui, entre le 15 juillet et le 31 octobre, vont nous apporter un certain nombre d'informations sur le marché : combien d'entreprises sont susceptibles d'organiser des séminaires pour un maximum de 400 personnes, quels sont les moyens nécessaires en équipement de salles ou d'environnement, les demandes en matière de restauration, leurs besoins d'hébergement, et éventuellement leurs diversifications pour le soir en fin de séminaires lorsque ce sont des séminaires de plusieurs journées. Le coût de l'étude est de 3 600 € HT pour les trois mois et demi et pour les trois étudiants. C'est donc une convention de stage qui est signée avec l'école.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Monsieur Stéphane PIHAN indique qu'il approuve cette initiative, mais qu'il est surprenant que ce soit une école de Paris qui ait été choisie et non une de notre territoire car il y a plusieurs écoles à EVRY : l'Escale, en école de commerce, une autre en télécom qui est classée 17<sup>ème</sup> des écoles de commerce de France. Il y a également des étudiants en économie de l'Université d'Evry qui auraient pu effectuer ce travail.

Monsieur Daniel FONTAINE indique que les recherches ont d'abord été effectuées ainsi, mais en Commission « Culture », au reçu des comptes rendus, lorsqu'il a été demandé si des personnes étaient intéressées, plusieurs pistes ont été suivies mais qui n'ont pu aboutir dans les délais car il fallait impérativement avoir ces informations pour fin octobre maximum. Il n'a pas été possible de trouver ni à l'Université d'Evry, ni dans d'autres écoles de la région, un groupe d'étudiants qui pouvaient faire cela en juillet, août, septembre.

Monsieur Stéphane PIHAN demande à Monsieur Daniel FONTAINE si l'Escale, école de référence à Evry, a été contactée.

Monsieur Daniel FONTAINE l'informe qu'un certain nombre de personnes de la Commission « Culture », qui avaient des contacts, se sont adressés à des écoles ; lui-même s'est adressé à l'Université d'Evry parce qu'il les connaît bien, mais qu'il n'a pas pris de contacts avec d'autres écoles.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN note cette remarque pour la prochaine fois.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU vérifie le fait qu'il est fait appel à des stagiaires et que c'est l'école qui est rémunérée.

Monsieur Daniel FONTAINE précise que ce sont les étudiants qui sont rémunérés, qu'il faut obligatoirement passer par une convention de stage, et que l'école leur reverse intégralement les sommes versées par la Communauté d'Agglomération. Chaque étudiant est nommément désigné dans la convention et perçoit une rémunération.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU demande si un enseignant suit les étudiants.

Monsieur Daniel FONTAINE indique qu'en effet un chargé d'études les suit.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU indique qu'il rejoint Monsieur Stéphane PIHAN en approuvant cette initiative et que l'on pourrait optimiser ce type de dispositif, et que cela permet aux jeunes de s'impliquer sur leur territoire.

Monsieur Daniel FONTAINE fait remarquer que les trois étudiants sont domiciliés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

*Adopté à l'unanimité.*

A la fin de la séance, Monsieur Stéphane PIHAN fait remarquer que contrairement à ce qui apparaît sur le procès-verbal du Conseil de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne du 11 juin 2010, Monsieur Carlos DA SILVA et lui-même n'ont pas voté pour la nomination de Monsieur Jean-Pierre BECHTER au comité de surveillance de l'hôpital Sud-Francilien.

Il trouve que cette erreur est incroyable, il s'inquiète et va relire les anciens procès-verbaux.

Il demande également que ses interventions soient bien reportées dans les résumés des séances.

Fait au Coudray-Montceaux, le 15 juillet 2010.

Cette séance fait l'objet d'un enregistrement qui est à la disposition du public.

Jean-Pierre BECHTER



Président de la  
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

**Communauté d'Agglomération Seine-Essonne**  
Rond-Point de la Demi-Lune ■ RN7 ■ BP 14 ■ 91830 Le Coudray-Montceaux  
Tél. : 01 69 90 86 70 ■ Fax. : 01 69 90 86 79 ■ [www.agglo-seinessonne.fr](http://www.agglo-seinessonne.fr)